

**COMPTE-RENDU DU BUREAU**  
**Mercredi 25 janvier 2023 – Selles sur Cher**



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **mercredi 25 janvier 2023, à 17h, à Selles sur Cher**, sur convocation adressée par mail le 21 décembre 2022.

Sous la présidence de M. Christophe THORIN, assistaient à la réunion :

<b>Les vice-présidents :</b>		<b>Les membres</b>	<b>Les invités</b>
Jacques PAOLETTI	Eric CARNAT	Philippe PLASSAIS	Emmanuel LEONARD
Nicole ROGER	Quentin LEGOUY	Sylviane TURMEAUX	
Stella COCHETON	Sylvie DOUCET	Joël HERISSET	

**Excusés et/ou Absents :**

<b>Les membres du Bureau</b>	<b>Les invités permanents</b>
Pascal PICARD	Cécile CAILLOU-ROBERT
Alain POMA	Jean-Luc BRAULT
Aurélien BERTRAND	Jeanny LORGEUX
Bruno MARECHAL	Carine DELETANG

**Assistaient également à la réunion :**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Julien BEAUDON	Directeur du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
Marianne DUBOC	Chargée de projet Petites Villes de Demain
Nelly ANTOINE	Élue de Villefranche/Cher, suppléante au Comité Syndical de B. MARECHAL

Mme Sylvie DOUCET, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, est désignée Secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**2. CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

- Présentation des derniers dossiers de demande de subvention pour avis du Pays
- Échéancier de travail pour la prochaine contractualisation avec la Région
- Adéquation feuille de route /EPCI/projet de territoire/SCOT

**3. LEADER**

- Information sur le résultat positif de la candidature LEADER 2023-2027 et lancement du nouveau programme
- Calendrier 2023

**4. PAH**

- Modalités de réalisation du bilan des 10 ans des actions portées par le PAH du Pays
- Finalisation du programme d'actions 2023

**5. CEP/Cot Enr**

- Présentation du bilan d'activités CEP/Cot Enr 2022 et les derniers dossiers inscrits
- Échéances fin de COTEnr1.0

**6. QUESTIONS DIVERSES**

En préambule, Christophe THORIN souhaite laisser la parole à Marianne DUBOC, Chargée de projet Petites Villes de Demain, afin qu'elle puisse présenter l'état des lieux de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de Petites villes de demain en début de séance et pouvoir la libérer ensuite (*confère le paragraphe en question diverses pour le détail de l'intervention*).

## 1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Christophe THORIN détaille les éléments du contexte budgétaire 2023. Il s'appuie sur la note des orientations budgétaires 2023, fournie sur table lors de la réunion du Bureau.

### **Particularités contexte 2023 :**

- Une stabilité des participations des cotisations des communes et des communautés de communes sur la base d'une participation globale de 2,5€/habitant déjà en vigueur en 2021 et 2022 (1€/habitant pour les communes, 1,5€/hab pour les deux communautés), (Pays des Châteaux 2,78€/hab hors tourisme).
- La Région ne versera plus de participation à compter de 2024 pour le financement du poste chargé d'assistante (15 000€ sur 39 039€)
- Plus aucune recette ne sera disponible à compter de 2023 pour financer le poste de la chargée de mission PAH (50 268€)
- *Un retard dans le versement des subventions LEADER 2021 et 2022 pour l'animation des postes de chargées de mission LEADER et celui de PAH – soit 148 270€*
- *Cela engendre un excédent de fonctionnement qui se cumule avec celui déjà cumulé sur 2020/2021 lié aux deux années de COVID19 où le Pays a fonctionné au « ralenti », comme l'ensemble du territoire français\*.*

### **Les 6 missions principales du Pays de la vallée du cher et du Romorantinais**

- La contractualisation régionale : suivi et animation du Contrat régional de Solidarité territoriale 2017-2023(échéance 13/10/2023)
- L'animation-gestion du programme européen LEADER 2023-2027 porté par le GAL vallée du Cher-Romorantinais (à partir d'avril 2023)
- La programmation et l'animation du label Pays d'art et d'Histoire
- L'animation du dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP)/Cot Enr
- La coordination aux côtés de la région du comité d'itinéraire dédié à la mise en tourisme de la véloroute Cœur de France à vélo
- L'élaboration du programme d'actions du projet alimentaire de Territoire (PAT) du Pays

**>>>Les orientations budgétaires qui sont proposées cette année tiennent compte de plusieurs paramètres contextuels hérités des deux années précédentes (Covid19, problématiques RH) et des spécificités de l'année qui démarre (2023).**

>>> Au budget 2022, les charges de personnel et les frais assimilés avaient été calibrées à la hauteur des recrutements envisagés à savoir le recrutement de 3 chargés de missions (animateur (trice) LEADER, animateur(trice) PAT et Animateur CEP/CotEnr) et une assistante de Direction sur l'année complète.

- Pour le poste d'assistante de Direction comptable, celui-ci a été pourvu le mi-mars 2022 à temps plein.
- Pour le poste de chargé(e) de mission CEP/Cot Enr, celui-ci a été pourvu le 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- Pour le Projet alimentaire de territoire, les recrutements organisés en avril et mai 2022 se sont avérés infructueux
- Pour le poste de chargé de missions LEADER, celui-ci a été pourvu à temps plein sur l'année complète 2022

Tous ces paramètres expliquent cet excédent de fonctionnement pour les charges de personnel sur 2022.

**Il faut préciser que les recettes attendues en 2023 ne seront pas à la hauteur des charges de personnel à assumer (250 000€ de charge pour 96 500€ de recette potentielle attendue).** Seul l'excédent de fonctionnement\* permettra la prise en charge de l'ensemble des postes ainsi que le reliquat des subventions 2021 et 2022 attendues (comme il l'a permis en 2022).

**Le Pays va devoir encore provisionner les excédents de fonctionnement capitalisés sur les années précédentes (2022) pour assumer des dépenses de fonctionnement qui ne seront pas compensées par un niveau suffisant de recettes en 2023 et 2024.**

Le CRST se termine le 13 octobre 2023. Le pays est concerné et identifié en prototypage régional pour élaborer la prochaine programmation régionale - nouvelle formule CRST2.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEPENSES 2023**

- Les dépenses de personnels : OB 2023 de 418 500 € (OB 2022 de 409 850€) - (Directeur-Agent de Développement, assistante-comptable, chargé(e) de mission LEADER, cheffe de projet PAH, CEP/CotEnr).
- Les charges à caractère général et frais de structures OB 2023 de 206 220 € / OB 2022 de 184 530€ - dont programmation et études 70 000€ :
  - Mise en place d'un observatoire de la restauration collective à l'échelle du Pays en collaboration avec le Pays Vendômois et le Pays des Châteaux (6000 €)
  - Étude Veille santé (Obs 41) (6 500 €)
  - Enquête réseau de chaleur et recensement des équipements de chauffage+ additif étude sur le potentiel photovoltaïque (15 000 €)
  - Étude CLIMAGRI (25 000 €)
  - Élaboration d'un projet de route des terroirs et de la gastronomie entre le Pays VCR et le Pays de Grande Sologne (5000 €)
  - Programme d'actions PAT, intervention dans les écoles pilotes CDPNE + formation BIO CENTRE. (12 500€)
- Les autres charges à caractère général OB 2023 de 12 400 € / OB 2022 de 11 510€ - Loyers, charges, télécommunications, affranchissements...

#### **Les dépenses d'investissement prévues pour 2023 :**

>>> Il est envisagé l'acquisition de logiciels de comptabilité, le remplacement du véhicule de service vieillissant Citroën C3 (dont logiciel de comptabilité, M57, divers, logiciel de cartographie, Qua Xpress renouvellement de licence etc...)

À l'issue de la présentation des dépenses de fonctionnement prévu aux OB 2023, Christophe THORIN s'adresse à l'assemblée et demande si cette présentation suscite des remarques.

- Quentin LEGOUY s'étonne de ne pas retrouver le projet de réalisation d'une étude pour transformer le Pays en PETR.

Le Président THORIN explique que cette étude n'est plus du tout d'actualité puisque les deux EPCI composant le Territoire ont décidé d'engager l'élaboration d'un SCOT en créant un autre Syndicat mixte dédié.

Le PETR nécessite un transfert de compétence issus d'EPCI pour être légitime. Ce n'est pas le cas actuellement sur notre Territoire.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES RECETTES 2023

### Les participations de la Région, du Département, du FEADER

- Depuis l'année 2017, la **Région** participe au financement de l'animation du CRST par l'attribution d'un forfait maximum de **50 000 €** (35 000 € pour l'agent de développement + 15 000 € pour l'assistante) issue de l'enveloppe du CRST.
- **300 000 € de crédits en fonctionnement** ont été fléchés dans le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) pour financer l'ingénierie dédiée à l'animation pour les 6 ans du contrat.
- **255 733 € ont d'ores et déjà été versés au Pays depuis 2017** pour aider au financement du Poste de l'Agent de développement et de l'assistante.
- **Région – CRST : Il reste 22 267 € à percevoir en 2023.** Le prochain contrat pour l'animation ne concernera que le poste d'agent de développement à hauteur normalement de 35 000€/an.
- **Le Conseil départemental de Loir-et-Cher : 27 000€** (participation du Département espérée similaire en 2023).
- **Le FEADER** : Une subvention de **53 734 €** correspondant aux dépenses relatives au poste animatrice Leader pour l'année 2021 et 2022 devrait être perçue sur l'année 2023. Il convient également de prévoir l'encaissement d'une subvention FEADER de **94 536 €** correspondant au financement de la programmation du Pays d'art et d'Histoire 2021 et 2022, à percevoir en 2023. Enfin, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le dépôt d'une nouvelle candidature du GAL vallée du Cher-Romorantinais au titre du prochain programme leader 2023-2027, le FEADER au titre de la mesure 19.1 a été sollicité pour participer à hauteur de 16 000 € à l'ingénierie externalisée dédiée à la rédaction de la candidature (Lundi en 8).

### Une participation de l'ADEME et de la Région pour la prise en charge du poste de Conseiller en Energie Partagé

Le CEP a été recruté au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Un versement potentiel de l'ADEME à hauteur de **8 500 € au titre de l'animation du CoTEnr** peut être envisagé - conditionné à l'atteinte des objectifs de la maquette projet du CotEnr1.0 (2023 : dernière année de fonctionnement).

Si les objectifs de résultats sont atteints en 2022, le pays pourra préparer un nouveau dossier et bénéficier d'un COT2.0 dans lequel est prévue une dotation de fonctionnement pour financer l'ingénierie dédiée au COT (soit 85 000 €/base 1€/hab).

### Fin du soutien de LEADER pour le Pays d'Art et d'Histoire.

En 2023, il n'y aura plus de recettes provenant du FEADER-LEADER pour financer le poste de l'animatrice PAH.

### Des recettes attendues de la Région pour le mandatement de l'étude INDDIGO

Il s'agit du financement par la région de l'étude de faisabilité pour la réalisation de la vélo route « Cœur de France à vélo » et la définition des boucles cyclables touristiques du Pays.

**Une stabilité stricte à long terme des cotisations des communes et des communautés de communes : Une participation stable pour 2023 (216 900 €) par rapport à 2022 (217 055 €).**

Le président du Pays a précisé qu'aucune augmentation des participations des communes et communautés de communes n'est prévue jusqu'en 2026.

La cotisation est depuis 2021 basée sur une cotisation moyenne **2,5€/hab.**, sachant que le taux de cotisation des communes est fixé à **1 €/hab.**

Les cotisations sont toujours calculées sur la base du recensement en vigueur (population DGF).

Il faut aussi préciser que le taux de cotisation du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais se situe dans la moyenne basse des cotisations des Pays en région Centre -Val de Loire.

Pour mémoire :

- **Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est à 2,30 €/hab.,**
- **Le Pays des Châteaux à 3,86 €/hab. (compétence tourisme en plus),**
- **Le Pays Berry-Saint-Amandois 2,60 €/hab.,**
- **Le PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais 2,40 €/hab.**
- **Le Pays Vendômois 1,50€/hab. (uniquement les communes qui cotisent).**

**CONCLUSION**

**Les orientations budgétaires 2023 proposées ont été élaborées en se basant sur une stabilité des participations des Communes et Communautés de communes, et en prévision de la forte baisse substantielle de recettes pour les exercices 2023 et 2024.**

En 2023, l'excédent de fonctionnement reporté capitalisé permettra de garantir le financement du poste de la Cheffe de Projet PAH sur les futures exercices budgétaires 2023 et 2024. Il permettra d'assurer le financement du poste de l'agent de développement et de l'assistante du Pays, celui de l'animatrice LEADER et du chargé de missions CEP.

**PROPOSITION STABILITE DES PARTICIPATIONS // 2022 >>> OB 2023 équilibrées**

Situation actuelle: stabilité des participations avec la hausse mécanique de la pop DGF (2022)

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
<b>taux de participation stable (2,5 €/hab:1€ communes,1,50€ CC)</b>			
Charges à caractère général + autres charges de gestion courante + dépenses imprévues + dotation aux amortissements	249 620,88€	<b>FEADER :</b>	<b>148 270€</b>
		- poste animatrice Leader (année 2021 /2022)	53 734 €
		- Animation PAH (base salaire 2021 +2022) (dernière année)	94 536€
		Sub étude LEADER 19.1	16 000 €
		Financement CotEnr	8 500 €
		<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>211 331,88€</b>
Charges de personnel et frais assimilés	418 500€	<b>CONSEIL REGIONAL :</b>	<b>37 000€</b>
		- postes Directeur-agent de dev.+ assistante	22 000 €
		- PAT	15 000€
		CD 41	27 000€
		DRAC	2 119€
		<b>Recettes PAH</b>	<b>1 000 €</b>
		<b>Participations : Communes/ CC</b>	<b>216 900 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>668 120,88€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>668 120,88€</b>

## 2. CRST - CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

### A. PRESENTATION DES DERNIERS DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR AVIS DU PAYS

Aucun nouveau dossier n'est à présenter à ce Bureau, les projets en cours n'étant pas finalisés.

Julien BEAUDON présente l'état de de la consommation de la maquette financière du CRST est la suivante :

THEMES	AXES	Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Enveloppe totale
AXE A DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	ATTRACTIVITE NUMERIQUE	442 249€	442 249€	0€	442 249€
	ACCUEIL DES ENTREPRISES	1 523 900 €	1 523 900€	0€	1 523 900€
	ECONOMIE AGRICOLE	350 000€	301 100€	48 900€	350 000 €
	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	352 000€	332 000 €	20 000€	352 000 €
	ECONOMIE TOURISTIQUE	890 000 €	292 268,05€	597 731,95 €	890 000 €
	LOCAUX DE FORMATION	8 300 €	8 300 €	0€	8 300 €
AXE B FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL	SERVICES A LA POPULATION (santé,scolaire,petite enfance)	751 900€	1 056 700 €	-304 800€	751 900€
	ACCES A LA CULTURE	247 000 €	202 492 €	44 508€	247 000€
	SPORTS	442 100 €	437 536€	4564€	442 100 €
AXE C RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	PAYSAGES	0 €	0€	0 €	0€
	AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS	809 100€	827 549€	- 18 449€	809 100€
	FONCIER	494 500€	494 500€	0 €	494 500 €
	HABITAT LOGEMENT	997 600 €	991 200€	6 400 €	997 600€
	RENOVATION URBAINE	1 747 600 €	701 389 €	1 046 211€	1 747 600€
	MOBILITE DURABLE	125 000 €	127 604,05 €	-2604,05€	125 000€
AXE D TRANSITION BIODIVERSITE	BODIVERSITE	410 000€	235 900€	174 100 €	410 000 €
AXE E TRANSITION PCER	ENERGETIS PCER	1 158 700€	700 667€	458 033€	1 158 700€
ENVELOPPE FONGIBLE		123 551€	123 551€	0€	123 551€
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS TRANSITION		40 000 €	0€	40 000€	40 000 €
ANIMATION TERRITORIALE		300 000€	277 733€	22 267 €	300 000€
A VOS ID	A VOS ID	500 000€	107 912 €	392 088€	500 000 €
TOTAL		11 713 500€	9 184 550 €	2 528 950€	11 713 500€

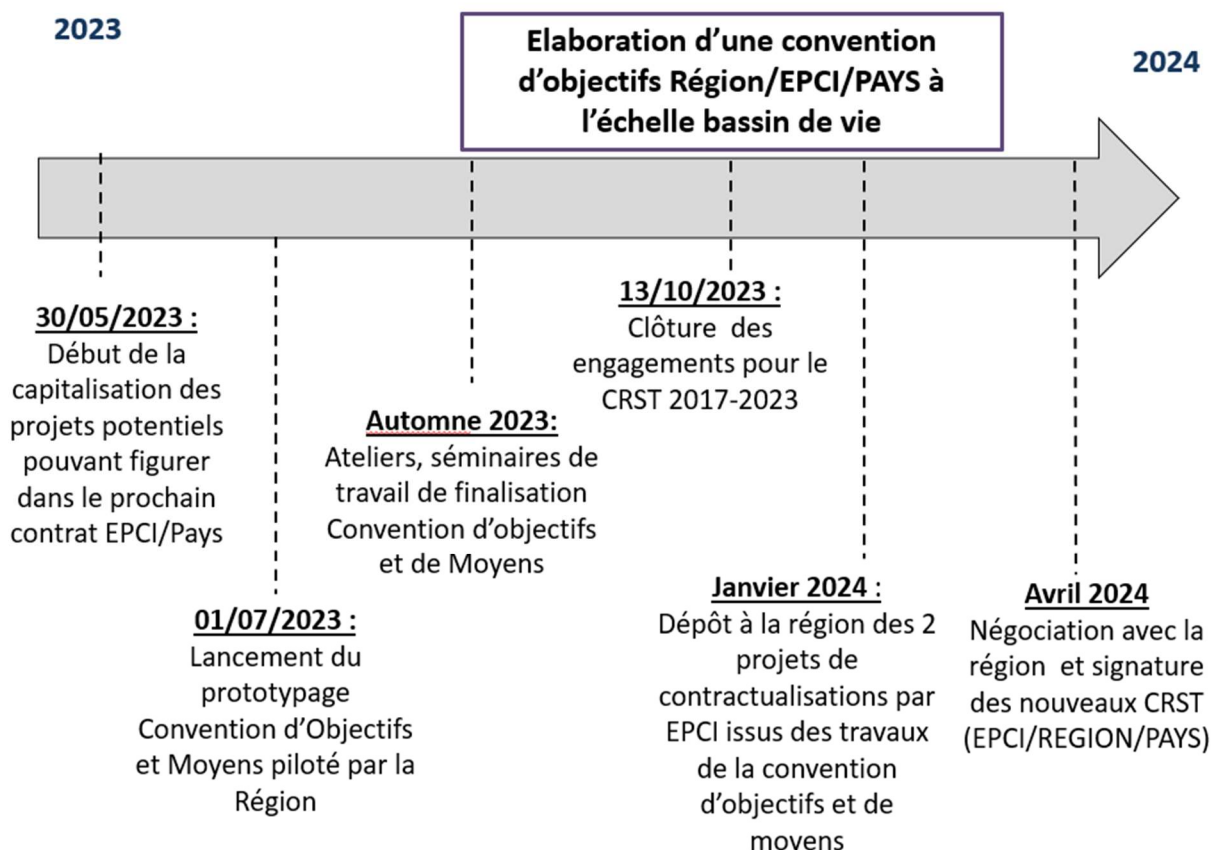
Julien BEAUDON insiste sur la **nécessité d'engager très vite les derniers dossiers** avant la fin du contrat à date du 13 octobre 2023.

À titre d'exemple, 1 046 211€ restent à engager pour les opérations relevant de la rénovation urbaine du quartier Favignolles de Romorantin. Le directeur précise qu'il s'agit surtout pour ces projets de maitrises d'ouvrage / bailleur (opération d'amélioration thermique, opération de réhabilitation de logements sociaux, aménagement d'espaces publics...).

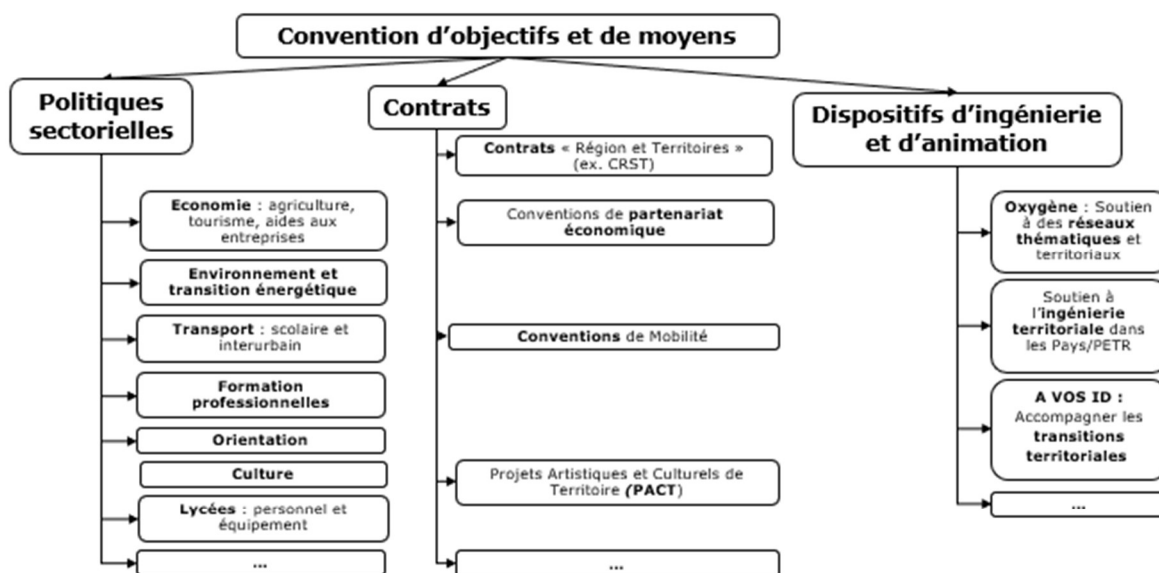
La 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Nicole ROGER, indique que la ville de Romorantin est consciente de l'urgence à engager rapidement les crédits disponibles. La ville se rapproche actuellement des bailleurs, principaux maîtres d'ouvrage concernés, pour les inciter à finaliser et déposer rapidement leurs projets.



**B. ECHEANCIER DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION**



**C. ADEQUATION FEUILLE DE ROUTE /EPCI/PROJET DE TERRITOIRE/SCOT**



**>>> Au sein de la feuille de route élaborée par la région, la Région a précisé qu'il faudra veiller à établir en temps voulu une coordination entre le contenu de la convention d'objectifs et de moyens élaborée par les EPCI et le Pays et les futurs travaux du SCOT portés par la nouvelle entité territoriale créée à cet effet ( Syndicat du SCOT).**

Emmanuel LEONARD Confirme que le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais sera l'un des territoires prototypes (avec quelques territoires de L'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire) à expérimenter la mise en place des nouvelles règles de contractualisation avec la Région.

Par ailleurs, Monsieur LEONARD précise que les Conférences des Maires des EPCI devront être associées aux négociations de la Convention d'Objectifs et de Moyens avec la Région. Il indique également que les Conseillers Régionaux seront davantage impliqués dans les projets de Territoire et l'élaboration du CRST 2.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Jacques PAOLETTI déplore que la Région puisse contractualiser directement avec les EPCI.

---

### 3. LEADER

Le directeur, Julien BEAUDON, fait le point sur la fin du programme en cours et annonce aux membres du Bureau que la candidature du Pays au prochain programme LEADER a été retenue.

Le conventionnement entre la Région et les différents territoires retenus se mettra en place à partir de mi-mars. A partir du 1<sup>er</sup> avril 2023, démarrage du prochain programme et installation du nouveau Comité de programmation.

Pour rappel, pour le programme Leader 2014-2022, les dernières programmations de dossiers seront possibles jusqu'en mars 2023 (au lieu de décembre 2022), et les dernières demandes de paiement jusqu'à la fin 2024.

---

### 4. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Président précise que lors du Bureau du 14 décembre dernier, les élus ont souhaité pouvoir disposer d'un bilan exhaustif des actions du Pays d'Art et d'Histoire pour juin 2023, date à laquelle il prendront la décision de renouvellement, ou non, du label Pays d'art et d'Histoire.

Ce bilan des actions menées entre le 11 septembre 2014 et le 1<sup>er</sup> juin 2023 sera réalisé par Mme CHAPEAU et présenté aux élus.

Christophe THORIN laisse ensuite la parole au Directeur pour évoquer les modalités de réalisation du bilan. Il indique que c'est sur cette base que Valérie CHAPEAU est attendue pour présenter aux membres du Bureau les actions menées depuis 10 ans sur le Territoire et les attendus des communes d'ici fin juin 2023.

Julien BEAUDON signale par ailleurs que Mme CHAPEAU communiquera très prochainement un calendrier de rendez-vous auprès des élus et des partenaires impactés par le PAH.

**Les membres du Bureau réitèrent leur décision de valider ou non le renouvellement du label d'Art et d'Histoire à la lecture du bilan prévue avant l'été 2023.**

Julien BEAUDON présente ensuite les projets d'animation prévus par Mme CHAPEAU pour 2023 :

***Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois :***

- Châtres-sur-Cher (8 mai) : conférence sur la ligne de démarcation (Philippe Gaultier) ;
- Romorantin-Lanthenay : visite des parcs du centre-ville le samedi 3 juin, dans le cadre de Rendez-Vous aux Jardins (en partenariat avec Sologne Nature Environnement)
- Saint-Loup-sur-Cher (4 dates) : château de Sauveterre.

***Communauté de communes Val de Cher-Controis :***

- Présentation du bourg de Sassay (4 dates) ;
- Présentation du bourg de Pouillé (4 dates) ;
- Présentation de l'église de Châtillon-sur-Cher (4 dates).



## 5. CEP/Cot Enr

Le Directeur indique que le Conseiller en Energie Partagé est arrivé le 01 juillet 2022. Depuis il se consacre à l'instruction des dossiers de demande de subvention dans le cadre d'Energetis, anime et instruit les nouveaux projets potentiellement éligibles au COTENR.

Voici la liste des projets en cours d'accompagnement :

### A. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES CEP/COT ENR 2022 ET LES DERNIERS DOSSIERS INSCRITS

#### ➤ 3 projets instruits sur nos aides en ligne

Commune	Bâtiment	SRT (en m²)	Travaux	Subvention CRST ENERGETIS	Economie d'énergie (en MWh/an)	Economie GES (en t CO2/an)	Masse MBS (en kg/m²Spl)
VALLIERES-LES-GRANDES	Logement communal	135	1. Isolation plancher haut : flocage ouate de cellulose 2. Isolation plancher bas : polystyrène 3. Isolation murs extérieurs : panneaux fibres chanvre-coton-lin 4. VMC hygroréglable	21 100 € (taux à 50%)	23	6	12
SASSAY	Logement communal	109	1. Isolation plancher haut : flocage ouate de cellulose 2. Isolation des murs extérieurs : panneaux de fibre de bois 3. Menuiseries extérieures : bois 4. Persiennes métalliques 5. VMC hygroréglable	55 000 € (taux à 60%)	39	1	21
CHISSAY-EN-TOURAINNE	Ecole élémentaire	803	1. Isolation plancher haut : laine de verre avec lien naturel 2. Isolation plancher bas : panneaux laine de roche 3. Isolation des murs extérieurs : panneaux fibres de bois 4. Menuiseries extérieures : aluminium 5. Volets roulants aluminium 6. CTA avec caisson double flux + VMC simple flux	167 000 € (taux à 60%)	144	47	9

#### ➤ 15 projets en cours d'accompagnement

Commune	Bâtiment	Projet	Commune	Bâtiment	Projet
Angé	Ecole maternelle, cantine, mairie, gymnase, foyer rural	Rénovation thermique + changement système de chauffage	Meusnes	Auberge communale	Rénovation globale (création de 5 chambres au R+1)
Châtillon-sur-Cher	Ecole élémentaire, cantine, école maternelle, foyer rural, mairie	Rénovation thermique + réseau de chaleur bois-énergie	Meusnes	Mairie, école, logement école, cantine, salle des associations, MAM	Priorisation pour rénovation thermique + changement système de chauffage
Châtres-sur-Cher	Salle des fêtes, maison des retraités	Rénovation thermique + changement système de chauffage	Romorantin-Lanthenay	Nouveau siège CCRM, mairie, médiathèque, porte des Béliers	Réseau de chaleur
Coudes	Mairie-école, salle des fêtes	Priorisation pour rénovation thermique + changement système de chauffage	Saint-Aignan	Ecoles primaires et maternelles, cinéma, piscine, maisons des sports, maison des jeunes, gymnase	Priorisation pour rénovation thermique + changement système de chauffage
Gièvres	Mairie, écoles, cantine, garderie, maison des ados, salle polyvalente, salle des associations	Priorisation pour rénovation thermique + changement système de chauffage	Saint-Julien-sur-Cher	Mairie	Rénovation globale
Gy-en-Sologne	Salle des fêtes	Rénovation globale (réalisée)	Sassay	Mairie-garderie, foyer scolaire, salle des fêtes, école	Priorisation pour rénovation thermique + changement système de chauffage
Lassay-sur-Croisne	Auberge le Prieuré	Rénovation globale + changement système de chauffage	Seigy	Mairie-école	Rénovation thermique + changement système de chauffage
Méhers	Bibliothèque, ancienne cantine	Rénovation globale + changement système de chauffage			

## B. ÉCHEANCES FIN DE COTENR1.0

Al'aenant 1 à la convention de financement (06/2022) : un contrat prolongé d'un an pour une durée totale de 4 ans, avec pour objectif d'atteindre à minima 10 installations réalisées et gain de 5470 MWh. Actuellement, 4 chaufferies bois réalisées (2 440 MWh, soit 45 % de l'objectif atteint).

Commune	Bâtiment	Energie (en MWh)	Objectif global (en %)	Coût du projet (en €)	Aide COT (en €) (ADEME + région + FEDER)	Aide COT (en %) (ADEME + région + FEDER)
CHISSAY-EN-TOURAINNE	Réseau centre bourg	165	3	565 150	195 727	35%
MUR-DE-SOLOGNE	Château de la Morinière	285	5	193 780	87 201	45%
SELLES-SUR-CHER	Réseau centre bourg	799	15	1 526 496	686 923	45%
SOINGS-EN-SOLOGNE	Serres agricoles de la Gitinière	1198	22	914 029	518 393	57%

## 6. QUESTIONS DIVERSES

### 1. PVD : retour sur les conventions d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) – présentation faite par Marianne DUBOC, Chef de projet Petite Villes de Demain

#### L'Opération de Revitalisation de Territoire

L'élaboration et l'engagement du projet de territoire, se fait dans les **18 mois** suivant l'adhésion, sous la forme d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire – ORT.

Cette convention est un outil qui facilite les projets des communes et leur confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux.

Sur le territoire de la Vallée du Cher, les communes de **Montrichard Val de Cher**, de **Saint-Aignan** et **Selles-sur-Cher** signeront cette **même et unique convention**.



#### Les documents constituant la convention :

- La convention ORT
- Annexe 1 le plan d'action
- Annexe 2 les périmètres
- Annexe 3 les fiches-action
- Annexe 4 maquette financière
- Annexe convention OPAH

#### Les orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Renforcement du rayonnement de l'attractivité touristique
- Orientation 2 : Renforcement des pôles urbains et amélioration du cadre de vie
- Orientation 3 : Habiter et vivre durablement

**4 périmètres**  
**32 fiches-actions**

## **2. Délibération : mise en conformité de la mutuelle santé**

Le Président rappelle que les agents de la collectivité bénéficient actuellement d'une participation financière de la collectivité pour :

- La prise en charge à hauteur de 50% par agent pour l'adhésion à toute mutuelle labellisée.
- La garantie prévoyance Maintien de Salaire labellisée, à hauteur de 10€ par agent

**Un montant (et non un pourcentage) devant figurer sur la délibération, le président propose :**

*De participer à compter du 01 février 2023, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,*

- *De verser une participation mensuelle de 39€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire Santé labellisée, dans la limite du montant de la cotisation mensuelle.*
- *De verser une participation mensuelle de 10€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.*

**Les membres du Bureau émettent un avis favorable et valident cette délibération modificative.**

## **3. Délibération : application M57 en vigueur pour le 01/01/2024**

Le Président rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M57 sera le cadre juridique qui réglera la comptabilité des toutes les collectivités territoriales françaises à compter de 2024. Il demande aux membres du Bureau de bien vouloir valider la mise en place de la M57 au Pays, en fin d'année 2023.

**Les membres du Bureau émettent un avis favorable et valident la délibération portant sur la mise en application de la M57 d'ici la fin d'année.**

## **4. Proposition de délibération pour le renouvellement du poste d'assistante de Direction-Comptable**

Natacha GUERIN a intégré le Syndicat Mixte du Pays au 14 mars 2022 pour une durée d'un an. Son contrat prend fin le **13 mars 2023** prochain.

Natacha GUERIN donne toute satisfaction dans son travail et a fait preuve de sérieux et d'efficacité dans les tâches qui lui ont été confiées.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Lors de la prolongation d'une année supplémentaire il pourra être décidé par l'autorité territoriale de proposer à l'agent une procédure de stagiarisation si l'agent répond à tous les critères d'éligibilité.

**Il sera demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le renouvellement de ce poste.**

**Les membres du Bureau émettent un avis favorable pour la présentation de cette délibération au prochain Comité Syndical.**

---

## 5. DATES À RETENIR

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

COMITE SYNDICAL LE 07 FEVRIER 2023

À Selles-sur-Cher

### VOTE BUDGETAIRE

COMITE SYNDICAL LE 15 MARS 2023

À Seigy

**Le Président rappelle l'importance de ces prochaines réunions et remercie tous les membres de ses instances de se rendre disponible ou de se faire représenter afin d'atteindre le quorum.**

Julien BEAUDON avant de clôturer la réunion du Bureau, rappelle que le 15 mars prochain, un **bus ADEME Tour** circulera sur le Territoire. Trois projets en visite sont prévus (Chissay-en-Touraine, selles sur cher et le château de la Morinière).

Le directeur précise que cette journée permettrait de mettre en lumière les projets de notre territoire. Le point de ralliement étant situé à Noyer sur Cher, il sera aisé ensuite pour les participants de se rendre au Comité Syndical à Seigy (5km) à la suite de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 19h15.



Christophe THORIN,

Président du pays de la vallée du Cher et du Romorantinais